

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00010**

**PARTICIPATION AU FONDS REGION UNIE (FRU) - CONVENTIONS D'AIDES  
AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - AVENANT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoir :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCCQ

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000100

DATE D'APPRECHAGE : 29 janvier 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

### **PARTICIPATION AU FONDS REGION UNIE (FRU) - CONVENTIONS D'AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - AVENANT**

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 et des mesures de confinement en 2020 ont durement frappé les entreprises du territoire. Malgré les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics, la crise sanitaire a pénalisé l'activité, induisant des besoins de trésorerie importants pour les entreprises.

#### **Mise en place du Fonds Région Unie**

Dans ce contexte, en plus de nombreuses mesures d'urgence (suspension de loyer, annulation de taxe de séjour, accélération des paiements pour le fournisseur, etc.), il a été validé, en conférence des Maires le 21 avril 2020, de participer au fonds d'avance remboursable de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Banque des Territoires.

En complément du plan d'urgence économique adopté le 1<sup>er</sup> avril 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a institué, par délibération de la Commission permanente du 19 juin 2020, le Fonds Région Unie. Ce fonds est abondé par la Région, la Banque des Territoires, les collectivités et EPCI de la région. Il se compose en trois aides :

- Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : des subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration (entreprises et associations). Les demandes sont instruites par la Région et les subventions, d'un montant maximum de 5 000 €.
- Aide n°2 « Microentreprises & Associations » : des avances remboursables à taux nul au bénéfice des très petites entreprises (0 à 9 salariés), indépendants, professions libérales et associations n'ayant pas pu bénéficier d'un soutien suffisant par le biais des dispositifs d'aide en vigueur. Les demandes sont instruites par les opérateurs des dispositifs de soutien à la création d'entreprise (ADIE, France Active, Initiative France, URSCOP et Réseau Entreprendre). Les avances remboursables, d'un montant compris entre 3 000 et 20 000 €, sont remboursables sur 5 ans, avec un différé d'amortissement de 24 mois, sans garantie, ni cofinancement exigé.
- Aide n°3 « Agriculture & Agroalimentaire » : des interventions renforcées sous forme de subventions en soutien aux agriculteurs et industries agroalimentaires impactées par les conséquences de la crise sanitaire exerçant une activité de production, de commercialisation ou de transformation des produits agricoles.

Lors du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, il a été validé une participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds Région Unie à hauteur de 1,65 million d'euros, soit 4 € / habitant du territoire.

## **Prolongation du fonds « micro entreprises & Associations »**

Si l'aide d'urgence « Tourisme / Hôtellerie / restauration » a pris fin au 31 août 2020, le Conseil Régional a validé en Commission permanente du 04 décembre 2020 de prolonger le fonds « micro entreprises & Associations » (aide n°2) jusqu'au 30 juin 2021.

Compte tenu de la durée de la crise, cette prolongation s'accompagne également d'un assouplissement des critères d'éligibilité : entreprises de 0 à 20 salariés inclus (50 salariés de façon exceptionnelle), sans limitation de chiffre d'affaires et quel que soit leur statut juridique (micro-entreprise, entreprise individuelle, société, etc.), créées avant le 29 octobre 2020, (date du deuxième confinement), de tout secteur d'activité ainsi que les associations employeuses et coopératives, quel que soit leur champ d'intervention, ainsi que entrepreneurs en contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) et entrepreneurs salariés membres des coopératives d'activité et d'emploi et des couveuses d'entreprises.

Le fonds est aujourd'hui consommé à hauteur d'environ 18 M€ pour l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur une enveloppe de 60 M€.

Au 04 décembre 2020, 1 826 dossiers, issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été reçus pour un montant sollicité de près de 22 M€, et pour lesquels 1 542 dossiers ont fait l'objet d'une instruction et d'un accord pour un montant de 17,7 M€.

Pour le territoire de Saint-Etienne Métropole, 114 dossiers ont été déposés, 7 ont reçus un avis défavorables et 107 un avis favorables pour un montant de l'ordre de 1,16 M€ (la participation de Saint-Etienne Métropole s'élève donc à 0,55 M€).

Afin que la contribution de Saint-Etienne Métropole puisse être effectivement affectée aux entreprises de notre territoire, Saint-Etienne Métropole doit signer l'avenant n°1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie ».

Cette prolongation ne nécessite pas un avenant à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises signée avec la Région Auvergne-Rhône Alpes.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la prolongation du Fonds « Microentreprises et Associations » jusqu'au 31 juin 2021, l'assouplissement des critères d'attribution et de fait l'orientation de la contribution de Saint-Etienne Métropole en direction des entreprises et des associations qui y répondent,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la participation au Fonds « Région Unie ».**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU